

Reims, le 15/04/2017

<b>COMPTE RENDU DE RÉUNION</b>	
Rédacteur : Y.Hannion ; P.Toffolini	Entité : BRGM/UNICEM
Projet : Schéma régional des carrières du Grand Est	Numéro :
Objet : <b>réunion du CT 1 n°3</b>	
Date : 15/03/2018	Lieu : <b>Nancy</b>
Participants : Liste ci jointe	
Absents : Liste ci jointe	
Diffusion interne :	
Diffusion externe :	
En cas de diffusion externe visa et nom du responsable :	

<b>RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS</b>
<p>Le BRGM recadre le contexte de la présente réunion dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional des Carrières du Grand Est débuté en novembre 2016 en présentant sommairement les travaux réalisés depuis juillet 2017. Des discussions seront proposées à l'issue de cette présentation et enfin les actions à mener seront abordées.</p>
<p>1 – Suite aux remarques formulées par l'Unicem sur les différentes cartographies proposées par le BRGM, des corrections ont été appliquées (page 6 du PPT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La séparation entre la ressource primaire de craie et de calcaire compte tenu de l'extrême différence mécanique qu'il existe entre ces deux faciès et donc sur la destination de ces matériaux ;</li> <li>- La mise à jour des fichiers de carrières. L'Unicem fait remarquer que ce travail était essentiel dès lors qu'aucun fichier de travail, répertoriant l'ensemble des carrières actives, n'était à jour. Ce travail est, selon l'Unicem, très chronophage puisqu'il s'agit de reprendre les informations existantes de chaque carrière (vérifier/compléter les dates d'AP, fin d'AP, suppression/ajout de sites, tonnages moyen et maximum autorisés) et de procéder à la localisation précise de chaque site. Ce dernier point est particulièrement important puisqu'une localisation fine permet, bien souvent, de vérifier la bonne correspondance avec la ressource exploitée. En outre, au 100 000ème, les imprécisions de localisation étaient particulièrement mises en exergue (pour mémoire, nombre de carrières étaient localisés sur le centre de la commune d'accueil). Il est important que cette contribution notable soit soulignée. La mise à jour du fichier des carrières actives se poursuit actuellement sur la Lorraine. D'ici la fin du mois de mars, l'ensemble de la région Grand Est sera couverte par un document à jour ;</li> <li>- La classification par grands usages et par ressources primaires.</li> </ul>

Ces corrections étant établies, le BRGM propose un atlas de :

- 95 cartes A3 (non éditées pour la présente réunion compte tenu du temps de réalisation et d'impression). Une proposition sur quelques cartes est diffusée en réunion pour validation.
- 14 cartes A0. La quasi-totalité des cartes A0 ont été éditées pour la réunion et pour validation par le CT.

R. Maillard (Unicem) fait remarquer le côté pratique d'un rendu au 100 000<sup>ème</sup> en A3. Le CT adhère sur la forme, ce qui facilitera les travaux ultérieurs, et note intérêt du rendu au 100000<sup>ème</sup> pour l'opposabilité aux documents d'urbanisme. Il restera à définir quelle sera la cartographie la plus pertinente pour les ressources. Il convient d'ajouter les limites communales afin de faciliter la lecture des cartes.

Le BRGM mentionne qu'il est possible d'ajouter sur ces cartes (slide 6), les ressources disponibles sous recouvrement. Cette cartographie n'étant pas connue, c'est à l'exploitant de se rapprocher de l'Unicem pour la prise en compte sur la cartographie finale. Toutefois, l'Unicem indique que l'identification des ressources sous-affleurantes est un exercice qui a ses limites et rendent inaccessibles la précision et l'exhaustivité.

Le CT identifie plusieurs difficultés pour obtenir une représentation graphique pertinente :

- Les données cartographiques doivent être transmises au BRGM sous format numérique ;
- La surimposition des couches géologiques (plusieurs dans certains cas) sur les ressources est de nature à complexifier la cartographie des ressources ;
- Le recueil exhaustif des ressources sous-affleurement apparaît difficile à obtenir ;
- L'exploration du sous-sol est réalisée par campagne pour certaines ressources, en fonction des besoins de prospection des entreprises ; elle relève d'une information stratégique pour les entreprises, que celles-ci peuvent ne pas être enclins à communiquer ;
- Les critères techniques peuvent varier selon les usages en cours et à venir.

Pour ces différentes raisons, non exhaustives, le CT considère que l'exercice relève davantage de l'identification des gisements (prise en compte de critères techniques) que de la ressource et que le traitement des gisements sous-affleurant relèvera plus du commentaire que de la cartographie.

2 – Le passage de la ressource au gisement est un exercice complexe qui a nécessité une méthode adaptable dans les 3 ex-régions et sur laquelle il a fallu trouver une entente régionale au niveau du Grand-Est :

L'Unicem présente les points clés (slide 7) de la feuille de route qu'elle propose pour poursuivre le travail menant à l'identification des gisements.

R. Maillard indique que cette feuille de route est l'aboutissement de plusieurs mois de réflexion qui ont permis aux Unicem du Grand Est de trouver un compromis sur la méthode.

Il précise en cela :

- que les concepts de ressources, gisements techniquement et potentiellement exploitables, requièrent une pédagogie que les Unicem se sont employées à

présenter aux entreprises : de fait, que ces concepts entendent renouveler l'approche que les Unicem ont eu à développer dans les Schémas départementaux ;

- que ces concepts sont attachés à une ambition d'opposabilité donnée aux SRC et qu'ils nécessitaient une légitime appropriation ;
- que la région Grand Est présente une certaine hétérogénéité, laquelle implique que la perception des uns n'est pas celle des autres.

S. Helmbacher ajoute, sur ce dernier point, que la Profession n'a pas été en mesure, à ce stade, d'identifier un ou des critères techniques homogène(s). Il prend exemple pour illustrer les limites de l'exercice sur les travaux menés en PACA, où le seul critère de l'altitude a été employé pour passer de la ressource au gisement. Dès lors, il ajoute que la livraison d'une carte des gisements « à priori » exploitables permettra, ensuite, à chaque Unicem d'affiner son analyse en vue de supprimer de façon argumentée des zones inappropriées.

Ph. Toffolini rappelle que le travail mené n'exonèrera pas de l'identification de critères techniques ultérieurement, pour l'approche cartographique de certains gisements.

Cette cartographie des gisement potentiellement exploitable « a priori » consistera en la suppression de la ressource des couches de :

- contraintes administratives : Zones urbanisées, routes (exclure chemin et route communale), voie ferrée, canaux, port/aérodrome → information disponible sous BDCARTO (fichiers IGN disponible en DREAL à transmettre au BRGM pour traitement)
- contraintes environnementales de type 1 : inventaire réalisé par le CT3 et en cours. Ces données devront être transmises au BRGM sous une même couche en RGF93.

Une fois ces cartes réalisées, le BRGM transmettra ce travail aux membres du CT1 qui pourront à nouveau réaliser une analyse et une suppression argumentée de certaines zones connues qui ne seront pas exploitées pour des raisons qualitatives.

## 2 – Discussion :

En vue d'anticiper ce travail, la DREAL a demandé au BRGM de réaliser un exemple de carte de « gisement à priori » en retirant les contraintes présentées ci-dessus (ces contraintes ne sont toutefois pas validées en CT). C'est la carte du Haut-Rhin qui est présentée en séance à partir de la feuille de route proposée par l'Unicem.

Des discussions suivent quant aux calques (1) de contraintes administratives » et (2) d'enjeux environnementaux à retenir (slide 8).

Dans l'exemple pour le Haut-Rhin, le BRGM précise que le calque superposé reprend les territoires artificialisés, d'après le référentiel Corine Land Cover (échelle 100 000, données de 2012). Après échanges, il est convenu de ne pas retenir ces données car elles comprennent notamment des carrières en activité, assimilés comme des zones artificialisées.

R. Maillard indique ne pas avoir retrouvé dans les documents utiles (instruction/guides...) à l'élaboration du SRC une liste des contraintes dites administratives, c'est-à-dire les occupations des sols qui ne permettent pas l'accès à la ressource (centre urbain, zone d'activités, infrastructures et leurs annexes (autoroutes, voies ferrées...)).

La DREAL recherchera auprès du ministère si une liste nationale existe.

Le BRGM propose d'utiliser la BD CARTO IGN, après convention d'utilisation avec la DREAL.

L'Unicem se renseigne également sur les éventuels distances à prendre en compte selon ouvrages (ex. autoroutes...).

Dans tous les cas, il est retenu de faire figurer dans toutes les cartes les carrières actives.

S'agissant des calques dits environnementaux, R. Maillard rappelle que pour parvenir au gisement, il est retenu de supprimer les contraintes réglementaires interdisant les carrières. Or, l'observation de la carte du Haut-Rhin ne permet pas d'identifier l'origine des zones blanches, c'est-à-dire les zones sans gisement.

Ces zones blanches représentent-elles une absence de ressources, une contrainte administrative, ou une zone d'enjeux interdisant les carrières ?

Dès lors, après échanges, le CT retient de disposer en parallèle dans une carte à l'échelle adaptée de la signification de chaque zone blanche. A minima, il s'agit de réaliser une carte légendée où figurent les enjeux de type 1 et les contraintes administratives, interdisant les carrières.

S'agissant de certains enjeux, leur cartographie pourrait ne pas être prise en compte pour des motifs de sécurité nationale (périmètre de captage, réseaux...).

P. Baillet précise que la liste des enjeux environnementaux de type 1 est en discussion au sein du CT 3, ce qui explique qu'elle n'est pas encore disponible. R. Maillard rappelle que la Profession a apporté une contribution au CT 3 au sein de laquelle il est proposé de limiter les enjeux environnementaux de type 1 aux seules interdictions strictes. La DREAL précise que cette position sera débattue en CT3. A l'heure actuelle, la DREAL fournit une couche SIG prenant en compte uniquement les interdictions réglementaires. Ces données seront amendées selon les choix du CT3.

F. Loegel regrette que les anciennes carrières de grès ne soient pas identifiées car, à la différence d'autres ressources, la reprise d'anciennes exploitations est possible, sous l'effet de l'évolution des techniques disponibles. Dès lors, les anciennes carrières sont une information précieuse pour l'identification des gisements.

Après échanges, il est retenu que ce type de précision sera à apporter au niveau rédactionnel et notamment, dans la partie Grès, de faire figurer la carte des anciennes carrières.

### 3 – Action à mener/document à produire

Le BRGM indique que la partie rédactionnelle relative à la ressource primaire a été engagée. Compte-tenu du nombre élevé de ressources, identifiées dans chacune des anciennes régions, il est convenu de décrire les principaux regroupements opérés, ce qui conduirait à la description d'une quarantaine de ressources sur le Grand Est. Ce travail est en cours.

Il est demandé par l'Unicem de pouvoir disposer dès que possible des premiers éléments de rédaction du CT 1, tant sur la description des ressources que la méthodologie. R. Maillard rappelle ainsi que les choix méthodologiques retenus doivent être présentés et justifiés, ainsi que les limites de l'exercice. Or, les travaux du CT 1 ont déjà été nombreux.

Le CT retient la réalisation d'un plan détaillé, avant de poursuivre la rédaction. Ce plan sera

défini par le BRGM et l'Unicem.

Points particuliers :

L'attention de la DREAL est attirée par l'Unicem sur les travaux relatifs à la ressource secondaire. L'Unicem indique ne pas avoir été destinataire des conclusions du travail réalisé par le stagiaire DREAL. Or, il est rappelé que ces travaux sont indispensables pour alimenter le rapport du CT 1 et les travaux du CT 2.

M. Baillet précise que la DREAL attend de confronter le travail réalisé par le stagiaire avec les résultats de l'étude sur les déchets du BTP, réalisé pour le compte de la Région, dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Il précise ainsi que sous peu le rapport sera utilement complété et transmis aux différents CT.

M. Clément précise que l'état initial du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets est en cours. D'ores et déjà, il observe l'intérêt de l'étude sur les déchets du BTP puisque le travail du stagiaire avait recensé 9 millions de tonnes de déchets du BTP quand l'étude récente en identifie près de 16 millions.

R. Maillard en convient ; il considère néanmoins qu'une communication régulière des rédactions est essentielle pour avancer ; à défaut, le moment venu où tous les documents seront en relecture sera ingérable. Il cite, en exemple, la transmission récente du bilan des 10 SDC, attendu depuis plusieurs mois, et sur lequel la Profession a de nombreuses remarques à formuler. Sur ce dernier point, R. Maillard précise que la Profession transmettra une analyse critique.

Agenda :

Les membres du CT retiennent la date du mercredi 13 juin pour se réunir, sous réserve que les productions le permettent.

Les actions à mener et les documents à produire sont rappelés comme suit :

Action	Responsable	Délai
Réalisation d'un plan détaillé du Chapitre Ressources et Gisements	BRGM/DREAL/ UNICEM	Mai 2017
Mise à jour du fichier des carrières actives	UNICEM	Fin mars/début avril
Intégration de la mise à jour du fichier carrières actives dans le SIG	BRGM	Dès réception
Transmission des cartes des ressources en A3 au 100 000ème avec les carrières à jour	BRGM	Dès réception du fichier
Elaboration d'une carte légendée des enjeux environnementaux de type 1 et des contraintes administratives en A3 au 100 000ème avec les carrières à jour Fournitures des calques au BRGM	DREAL	Fin avril
Transmission des travaux / rapport sur les ressources	DREAL	Fin

secondaires		mars/début avril
Transmission des cartes des gisements « a priori » potentiellement exploitables en A3 au 100 000ème	BRGM	Mi-mai
Examen des cartes de gisements « a priori » potentiellement exploitables en A3 au 100 000ème	UNICEM	Dès réception des cartes de gisements
Rédaction du Chapitre Ressources	BRGM/DREAL/ UNICEM	
Rédaction du Chapitre Gisements	BRGM/DREAL/ UNICEM	